



# COMMUNE DE CORNAUX

## Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 22'000.- pour l'achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics des communes de Cornaux et Cressier (service des TP2C)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### 1. INTRODUCTION

Le service des travaux publics des communes de Cornaux et de Cressier est tenu d'assurer les prestations qui lui sont dévolues. Ces activités sont définies dans le cahier des charges du service de la voirie intitulé service intercommunal des « TP2C ».

### 2. SITUATION

Actuellement, le parc des véhicules se compose de ceux dont les deux communes disposaient lorsque le service des TP2C a été mis sur pied. Pour rappel, la première convention a été adoptée par les Conseils généraux de Cressier en décembre 2005 et de Cornaux en janvier 2006.

Bien que le budget d'intention des TP2C prévoyait en 2008 un budget de CHF 200'000.- pour le remplacement d'un des deux véhicules tout-terrain Meili, le comité de direction (ComDir) s'accorde aujourd'hui à juger que ces utilitaires restent encore valables et fort utiles pour des activités bien spécifiques telles que le déblaiement de la neige.

En effet, ces deux véhicules sont équipés de lames à neige, et l'un est adapté pour tracter la saleuse.

Toutefois, l'utilisation de ces véhicules à des fins de déplacements et de transports n'est pas économique (la consommation de ces véhicules est d'environ 7 litres à l'heure et ils roulent à une vitesse de 40 km/h).

### 3. ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE

L'objectif principal de cette demande de crédit consiste à accorder aux deux Conseils communaux les moyens supplémentaires à la bonne exécution des missions des travaux publics.

Les préoccupations liées au maintien et à l'entretien de notre patrimoine ainsi que l'évolution des attentes de la population, constituent également des éléments auxquels nous devons faire face et nous adapter.

Avec l'achat d'un nouveau véhicule, nous cherchons à améliorer la situation actuelle qui, d'une part devrait permettre d'améliorer les prestations existantes et, d'autre part, de ménager les véhicules tout-terrain Meili quotidiennement utilisés.

La proposition que nous vous soumettons aujourd'hui, soit l'achat d'un nouvel utilitaire, permettra de faire des économies en carburant et de bénéficier d'un véhicule utilitaire adapté aux besoins courants des différentes saisons.

#### 4. CHOIX ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU VEHICULE

Après avoir évalué la volumineuse documentation des 7 offres provenant de 4 entreprises régionales, nous sommes en mesure de vous proposer l'achat d'un véhicule couvrant bien les besoins techniques recherchés.

Ses principaux atouts et avantages sont : sa polyvalence, sa maniabilité, sa fiabilité.

Il est muni, entre autre, d'une prise de force puissante, d'un frein moteur sur échappement, d'un filtre à particules de série ne nécessitant pas d'entretien particulier, d'un pont basculant permettant une charge utile d'environ 1'000 kg et il peut tracter une charge de 3'500 kg.

Il représente qualitativement et financièrement parlant une solution très intéressante.



#### 5. COÛTS

Description du véhicule retenu: Marque Isuzu, modèle N 35 E 08	Montant CHF
Prix brut du châssis	41'580.--
Rabais	- 4'160.--
Prix net du châssis	37'420.--
Pont basculant	11'125.--
Crochet de remorque, fourniture et pose	2'600.--
Feux tournant derrière cabine	500.--
Forfait de livraison	520.--
Prix net du véhicule équipé (hors TVA)	52'165.--
Offre rabais spécial	- 1'000.--
<b>TOTAL (hors TVA)</b>	<b>51'165.--</b>
TVA 7.6 %	3'888.55
<b>TOTAL COÛTS TTC</b>	<b>55'053.55</b>

## **6. CLE DE REPARTITION DES FRAIS D'ACHAT**

Conformément à la convention de gestion des TP2C, chaque commune signataire présentera à son propre Conseil général une demande de crédit selon le plan d'investissement du budget 2009, représentant la part qu'elle devra assumer selon la clef de répartition prévue à l'article 5, alinéa B, soit de 3/5ème pour la commune de Cressier et de 2/5ème pour la commune de Cornaux.

Le crédit devra recueillir l'approbation des arrêtés proposés aux conseils généraux des deux communes et deviendra effectif à l'issue des délais respectifs.

## **7. CONCLUSION**

En nous accordant ce crédit, vous nous permettez d'acquérir un nouveau véhicule parfaitement adapté aux besoins de notre service des travaux publics.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après. Nous vous remercions de votre attention.

Cornaux, le 16 février 2009

C O N S E I L   C O M M U N A L